



3
Jours

La réglementation de la santé et la sécurité au travail

dans SANTE - SANTE AU TRAVAIL / Réf : JUR-SANT-10

Objectifs de la formation

- Mettre en place des outils de gestion de la sécurité en conformité avec la réglementation
- Gérer les relations avec les administrations et les autres acteurs concernés
- Prévenir le risque juridique de son entreprise

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Jour 1

1. Mettre en oeuvre la veille juridique en matière de santé et sécurité au travail

- Cadre législatif actuel (français et européen)
- Sources d'information internes et externes
- Organisation de la veille juridique (simple et efficace)

2. Identifier les obligations légales auxquelles l'entreprise doit se conformer

- Principales obligations concernant la prévention, les conditions de travail, la formation, les sous-traitants, les accidents du travail, les maladies professionnelles, etc.
- Outils pour suivre ces exigences et s'y conformer
- Evaluation de conformité

Jour 2

3. Identifier les acteurs de la sécurité et se conformer à leurs exigences

- Acteurs internes (CSE, CSSCT)
- Identification des rôles et missions des acteurs externes (Inspection du travail, médecin du travail, CARSAT, INRS, etc.)
- Respect des obligations administratives (déclarations obligatoires, mise en place de registres accidents, document unique)

Jour 3

4. Évaluer les responsabilités en cas d'accident du travail

- Responsabilités civiles et pénales impliquées lors d'une infraction à un règlement
- Délégation de pouvoir et conditions de mise en oeuvre
- Sanctions encourues

5. Prévenir les risques

- Réflexion sur les risques existants ou potentiels par poste de travail ou secteur d'activité
- Les informations et formations
- Etudes de cas

Pré-requis

Maîtrise des bases du droit social

Public cible

Dirigeant, directeur des ressources humaines, collaborateur des services RH, représentant du personnel et délégué syndical, collaborateur de cabinet comptable et de centre de gestion

Pédagogie

Méthodes pédagogiques



- Utilisation de méthodes expositives permettant de présenter les concepts importants et de faire le point sur la législation en vigueur
- Utilisation de méthodes participatives favorisant les échanges, la réflexion commune et le retour d'expérience
- Le formateur pourra également utiliser des mises en situation et/ou des jeux de rôle

Modalités d'évaluation

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation
- L'évaluation pourra prendre la forme d'un quiz, de mises en situation ou au travers d'études de cas
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation

